



Montreuil le 14 juin 2023

Déclaration liminaire de la CGT-PJJ CSA IDF OM du 15 et 16 juin 2023

Monsieur le Directeur Interrégional

Ce second CSA s'ouvre dans un contexte pour le moins particulier : malgré le refus exprimé par une majorité de l'opinion publique et des syndicats, la réforme des retraites vient d'être actée. C'est un déni de démocratie qui ne peut que nous inquiéter sur l'état du dialogue social dans notre pays.

Le mépris des corps intermédiaires qui assurent pourtant la bonne marche de l'Etat et de la Fonction publique a toutefois permis aux syndicats de sortir renforcés de cet épisode avec une mobilisation importante pour les élections professionnelles qui redonnent à nos organisations une légitimité amoindrie par les multiples tentatives du Gouvernement pour affaiblir nos moyens d'actions : la fusion des CHSCT et des CTIR en CSA n'en est qu'une illustration parmi d'autres.

A ce sujet, la CGT PJJ vous renouvelle son souhait de pouvoir discuter de la mise en place de l'aménagement du temps de travail des élu(e)s syndicaux.

Concernant la Fonction Publique, les annonces faites hier sur l'augmentation de 1,5% du point d'indice démontrent, s'il en est besoin, la déconnexion totale entre les besoins des agents de l'Administration et un Gouvernement qui s'acharne à démontrer que les fonctionnaires sont avant tout une charge et qu'il vaut mieux sous-traiter les missions de services publics au secteur privé.

Les agents du Ministère de la Justice assurent des missions régaliennes qui méritent un statut et un traitement à la hauteur de la tâche qui leur incombe.

La récente décision d'une poignée de sénateurs de voter un amendement permettant de museler le droit syndical des magistrats qui devra s'exercer « dans le respect du principe d'impartialité qui s'impose aux membres du corps judiciaire » nous alerte également. La confusion entre les principes d'impartialité et de neutralité dévolus à nos fonctions et l'expression syndicale qui permet de nourrir le dialogue social au sein de nos institutions nous apparaît pour le moins problématique et dangereux.

Au niveau de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, si les principes de Laïcité et de Neutralité ont toujours été défendus par la CGT PJJ, nous sommes pour le moins surpris par les résultats de votre contrôle qui semble porter le SAH au piédestal et dénoncer le Service Public.

La CGT PJJ s'interroge sur le manque de lisibilité sur cette question et sur la frilosité de notre administration à s'emparer de ce sujet faisant porter sur les cadres la mise en œuvre concrète sur les terrains.

Concernant le CJPM, la CGT PJJ est en total désaccord avec les conclusions de votre contrôle. En effet, sur le terrain, nous rencontrons chaque jour des agents qui s'interrogent sur le sens de leur travail et qui ont l'impression que leur semaine s'articule entre les audiences et les rapports. Les cadres sont également pressurisés pour assurer l'organisation de leur service et le pilotage de l'activité.

L'activité du service est devenue prioritaire au détriment de l'élaboration en réunion d'équipe, de l'interdisciplinarité en réunion de synthèse, du travail éducatif et de la qualité des écrits professionnels. Les éducateurs de Milieu Ouvert deviennent peu à peu des « coordinateurs d'action éducative » et voient de moins en moins les jeunes dont ils sont référents.

Notre mission auprès des jeunes sous-main de Justice ne consiste pas à en faire des robots obéissants mais bien des citoyens dotés d'un libre arbitre et d'une liberté de conscience et d'expression qui puissent participer au débat démocratique. La loi ne s'impose pas par la force, elle s'intègre par l'action éducative et cela prend du temps.

C'est cette conviction qui a permis à l'Education Surveillée de se rénover pour devenir la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Si nous perdons cette identité, nous perdons notre légitimité et nos moyens d'action. Les difficultés de recrutement et le départ de nombreux titulaires que connaît actuellement la PJJ n'est pas dû à un manque de vocation mais bien à un manque de considération.

Nous attendons de notre Administration qu'elle nous donne les moyens humains et matériels de continuer à travailler dans le respect des droits des jeunes et de leurs familles. Il faut pour cela, plus que des encouragements et des déclarations de bonnes intentions, des actes forts qui se traduisent par une amélioration significative de nos conditions de travail et un dialogue social restauré.